



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du Mercredi 31 janvier 2007

Date de la convocation 24 janvier 2007	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle du Parc à la Communauté de Communes du Clermontais
<p>Présents :</p> <p>M. Bernard SOTO, Président de la séance M. Jean Noël SATGER, Aspiran M. Jean Pierre CAUCANAS, Brignac M. Francis GAIRAUD, Alain MATHIEU, Cabrières M. Claude REVEL, Canet Mme Maryse FABRE, M. Xavier GARCIA, Canet M. Jean Claude LACROIX, Mme Berthe BARRE, Ceyras M. Alain CAZORLA, M. G.GARROFE, Clermont l'Hérault M. Bernard FABREGUETTES, Clermont l'Hérault M. René GALTIER, M. Gérard SAEZ, Clermont l'Hérault M. Didier BOUDET, Clermont l'Hérault Mme Colette TOUILLIER, Clermont l'Hérault Mme Michèle BONNAL, Clermont L'Hérault M. Alain BASCOUL, Clermont l'Hérault M. Olivier BRUN, Fontès Mme Christiane MIRET, Fontès M. André RUAS, Lieuran Cabrières M Daniel VIALA, M. Pierre OLLIER, Mérifons M. François LIEB, M. Jean Louis LACROIX, Nébian M. Guilhem DARDE, Mme Noëlle GROS, Octon M. Robert .ARNOU, M. Jean Jacques LEBREAU, Paulhan M Abel AUBERT, Claude GIL, Paulhan M. C. BILHAC, M. J. AZAM, M. J. MONTAGNE, Péret Mme Chantal FONT, M. Jean COSTES, Salasc M. Gérard VALENTINI, Valmascle M. Nicolas MIGNANI, Villeneuve M. Bernard KHON, Villeneuve</p>		<p>Procuration :</p> <p>M. Jean FRADIN à M. Sylvain MALBEC M. Philippe LUGAGNE DELPON à M. Jean COSTES M. Jean Luc BIROUSTE à M. Claude GIL</p>

Objet : Service « Petite enfance » – Convention de mise à disposition d'une éducatrice, jeunes enfants avec la Commune de CLERMONT L'HERAULT

Monsieur LIEB informe le conseil Communautaire qu'il convient de se prononcer sur un projet de convention de mise à disposition de Madame Claire CASSULY, assurant les missions d'adjointe à la direction de la structure « Multi-accueil » de CLERMONT L'HERAULT, à la Communauté de Communes du Clermontais.

Monsieur LIEB précise que cet agent assurera les missions d'adjointe à la direction de la crèche familiale, transférée à compter du 1^{er} février 2007 à la Communauté de communes.

Il ajoute que cet agent sera mis à disposition de la Communauté de communes pour 5 heures hebdomadaires, pour la période du 1^{er} février 2007 au 31 janvier 2008.

Le montant de la rémunération et des charges salariales correspondant à ce volume horaire hebdomadaire, sera remboursé par la Communauté de Communes à la commune, sur présentation d'un titre de recette trimestriel.

Monsieur le Président soumet le rapport au vote.

Le Conseil Communautaire ouï l'exposé de Monsieur LIEB et après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition d'un agent de la commune de Clermont l'Hérault à la Communauté de Communes du Clermontois.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté
De Communes du Clermontois

Bernard SOTO